

**Dans ce document, le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.*



ORDRE DU JOUR

Réunion organisationnelle du Conseil et de la Société des conseillers catholiques

Jour, date

Heure

Endroit

Réunion enregistrée et diffusée en ligne

1. Ouverture de la réunion par le secrétaire corporatif

1.1 Reconnaissance des territoires

« C'est dans un esprit de réconciliation que le Conseil scolaire FrancoSud reconnaît que nous vivons et travaillons sur le territoire ancestral et traditionnel des peuples de la Confédération Blackfoot-Niitsitapi. Le Traité 7 des peuples Blackfoot inclut les Premières Nations Kainai, Piikani, Siksika, Tsuu T'ina et Stoney Nakoda. Nous tenons aussi à souligner que la Nation métisse de la Région 3 a également établi sa demeure sur ce territoire. Nous exprimons notre gratitude aux nombreuses personnes des Premières Nations, Métis, et Inuits qui ont vécu sur ces terres et en ont pris bien soin pendant plusieurs générations avant nous. »

2. Adoption de l'ordre du jour

« ...propose l'adoption de l'ordre du jour de la réunion organisationnelle du date, tel que présenté. »

3

3. Décisions liées aux politiques

3.1 Politique 7 – Fonctionnement du Conseil

- a) Vote sur les points concernant exclusivement la Société
- b) Élection de la présidence du Conseil
- c) Élection de la vice-présidence du Conseil
- d) Élection de la présidence de la Société des conseillers catholiques
- e) Élection de la vice-présidence de la Société des conseillers catholiques
- f) Détermination des conseillers de liaison pour les écoles
- g) Nomination des représentants du Conseil à des organismes externes
- h) Dates des réunions ordinaires
- i) Réunions dans les écoles
- j) Dates des sessions de travail
- k) Date de la retraite du Conseil
- l) Date de la prochaine réunion organisationnelle
- m) Date de l'évaluation annuelle de la direction générale
- n) Date de l'auto-évaluation du Conseil
- o) Activités de formation
- p) Consultations – Conseil des conseils d'école
- q) Congrès et conférences - détermination des participants
- r) Identification des signataires autorisés
- s) Honoraires et dépenses remboursables, taux
- t) Décision - Avantages sociaux des conseillers (*au début d'un mandat, suite aux élections générales*)

HONORAIRES, INDEMNITÉS, ALLOCATIONS ET REMBOURSEMENTS			
HONORAIRES MENSUELS DE BASE DES CONSEILLERS SCOLAIRES			
Aucune demande ni pièces justificatives requises			
<p>Les honoraires de base mensuels sont versés aux conseillers 12 mois par année et ne requièrent pas de compléter un formulaire de réclamation ni de présenter des pièces justificatives. Ils couvrent la participation à certains événements/activités supplémentaires ou non prévus au tableau des honoraires supplémentaires, les appels téléphoniques, etc. Des honoraires plus élevés sont versés aux présidences du Conseil et de la Société ainsi qu'à la vice-présidence du Conseil, en raison de leurs tâches et responsabilités supplémentaires. Le montant des honoraires mensuels de base versés à la présidence du Conseil et à celle de la Société les rétribuent pour les activités liées à la préparation des ordres du jour de réunions et les relations/communications avec les conseillers.</p>			
<p>Les honoraires de base mensuels des membres du Conseil sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidence du Conseil : 1000\$ • Vice-présidence du Conseil: 550\$ • Présidence de la Société: 550\$ • Vice-présidence de la Société : 500\$ • Conseillers: 500\$ 			
HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES			
Formulaire Honoraires des conseillers et pièces justificatives à soumettre			
<p>1. Les honoraires supplémentaires des membres du Conseil sont établis par blocs d'heures, aux taux suivants, selon la durée de la réunion ou de l'activité:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. 0 à 2 heures : 75\$ b. 2 à 4 heures : 150\$ c. 4 heures et plus : 300\$ (exclut les réunions mensuelles du Conseil et de la Société) d. Réunions ordinaires du Conseil : 250\$ (inclus les réunions de la Société) <p>2. Les taux mentionnés ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Incluent le temps de préparation pour la réunion et la production de rapports. b. Excluent le temps de déplacement. <p>3. Les taux suivants sont applicables aux réclamations d'honoraires supplémentaires :</p>			
Activités	Honoraires de base	Honoraires supplémentaires * (blocs d'heures)	Notes
Réunions ordinaires du Conseil/Société	-	X	Taux fixe de 250\$
Réunions extraordinaires/audiences	-	X	
Réunion organisationnelle	-	x	
Réunions de mise à jour (situations spéciales, ex: COVID)	-	X	
Toute autre réunion approuvée par le Conseil	-	X	Résolution requise.
Sessions de travail mensuelles	-	X	Rencontres virtuelles
Comités	-	X	Max. 3 réunions/an, en présence de l'administration. Approbation de réunions supplémentaires au besoin, par résolution. Rencontres

			virtuelles.
Retraites, ateliers, conférences, séances de planification pour conseillers	-	X	Résolution requise.
Démarchage politique	-	X	Pour les rencontres prévues au plan de démarchage.
Réunions des conseils d'école	X	X	Honoraires et dépenses par école représentée.
Événements organisés par une école <i>Inclus : concerts des Fêtes et du printemps, graduations de 12-année et Lever du drapeau</i>	-	X	
Événements organisés par une école <i>Autres que ceux mentionnés ci-dessus</i>	X*	X*	Si une invitation officielle a été faite au conseiller et qu'il prononce un discours, ou si des représentants politiques sont présents, des honoraires supplémentaires sont versés. Dans les autres cas, honoraires de base seulement.
Rassemblements de plusieurs écoles dont le FrancoSud est l'hôte <i>Ex. : tournois sportifs, Génies en herbe, Grand rassemblement, Jeux francophones, Raje, journée de la Foi</i>	-	X	Résolution requise (sauf pour la présidence).
Participation à des réunions/formations/congrès d'autres organismes provinciaux et nationaux ASBA, FCSFA, FNCSF, FCSFA, ACSTA, etc.	-	X	Résolution requise.
Consultations/Réunions d'information publique	-	X	Résolution requise.

DÉPENSES REMBOURSABLES	
Formulaire Rapport de dépenses et certaines pièces justificatives à soumettre	
Frais d'hébergement	Montant de facture originale (200 \$ max.)
Hébergement chez amis ou parenté	40\$ (sans facture)
Utilisation de la voiture personnelle (km)	0,58 \$/km (Itinéraire Google)
Avion, taxi, autobus, train, etc.	Montant de la facture originale
Stationnement	Montant de la facture originale
Location d'une voiture (<i>inclus l'essence</i>)	Montant des reçus originaux
Déjeuner	13 \$ max. (sans facture)
Dîner	17 \$ max. (sans facture)
Souper	27 \$ max. (sans facture)
Allocation de déplacement (<i>minimum 24 hres</i>)	10 \$ (> 24 hres) sans facture
Frais de téléphone cellulaire	Jusqu'à concurrence de 55 \$/mois (<i>employés admissibles</i>)* Jusqu'à concurrence de 65 \$/mois, incluant l'internet (<i>conseillers scolaires</i>)*

	<i>*Sur présentation en septembre d'une facture au nom du réclamant</i>
Frais de garde (<i>conseillers scolaires seulement</i>)	Montant de la facture originale (8 \$/h max.)
Indemnité - temps de déplacement pour réunions/congrès (<i>conseillers scolaires seulement</i>)	20 \$ de l'heure, lorsque le déplacement aller-retour est de plus de 100 km (max. 200 \$)

4. Politique 8 – Comités du Conseil

- a) Nominations aux différents comités du Conseil

5. Société des conseillers catholiques

- 5.1 Nomination d'un représentant à ACSTA
- 5.2 Nomination d'un représentant à GrACE
- 5.3 Agenda annuel :
 - a) Dates des réunions de la Société
 - b) Participation à la Journée de la foi des écoles catholiques du FrancoSud
 - c) Alberta Catholic School Trustees' Association (ACSTA)
 - d) Souper organisé par la Société pour l'évêque de Calgary
 - e) Canadian Catholic School Trustees' Association (CCSTA)
 - f) Participation à Blueprints

6. Levée de la réunion

7. Prochaine réunion

Réunion du Conseil
Jour, date 20 , h , endroit

Adopté : 17 octobre 2023

Révisé : 4 novembre 2025